

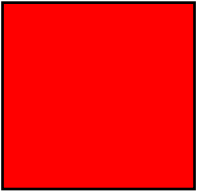




INFORMATIONS
1064, rue Industrielle
Mont-Laurier (Québec) J9L 3V6

Téléphone (819) 623-7382
Courriel : info@ridl.ca

Description des collectes

LÉGENDE DU CALENDRIER	MATIÈRES ACCEPTÉES	MATIÈRES REFUSÉES	COMMENT EN DISPOSER
 <p>Bac bleu (matières recyclables)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Contenants • Emballages • Imprimés 	<ul style="list-style-type: none"> • Les sacs opaques • Les pailles • Les matières résiduelles • Les matières organiques • Les liquides • Les produits dangereux • Les bonbonnes de propane • Les piles <p>❖ Aucun sac avec des matières recyclables à l'intérieur</p>	<p>En vrac dans le bac bleu et selon les exigences de :</p>  <p>www.bacimpact.ca</p>
 <p>Bac brun (matières organiques)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Herbe • Gazon • Branches • Résidus de potager et de fleurs • Nourriture • Café et thé (grains, sachets et filtres) • Écailles de noix • Pains, pâtes et pâtisseries • Fromages fermes • Viandes et poissons cuits (avec les os et les arêtes) • Assiettes, pailles et verres de carton souillés • Cartons souillés d'aliments • Serviettes de table • Cendres froides • Cheveux 	<ul style="list-style-type: none"> • Les sacs de plastique transparents ou opaques (conventionnel, oxodégradables, biodégradable ou compostable) • Les résidus de débitage • Les résidus ultimes • Les matières recyclables • Les liquides • Les produits dangereux • Les bonbonnes de propane 	<p>Dans des sacs de papier brun (peu importe le format et la couleur)</p> <p>OU</p> <p>Dans des papillotes de papier journal</p> <p>Ou</p> <p>Dans des boîtes de petits formats</p>
 <p>Bac noir (résidus ultimes)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Papiers mouchoirs et hygiéniques • Papiers multicouches • Vitres (de fenêtre) • Miroirs • Jouets • Porcelaine et céramique • Boyau d'arrosage • Pailles en plastique • Guenilles et linges ne pouvant pas être portés 	<ul style="list-style-type: none"> • Les matières recyclables • Les matières organiques • Les liquides • Les produits dangereux • Les bonbonnes de propane 	<p>Dans des sacs à poubelle</p> <p>OU</p> <p>En vrac</p>
 <p>Encombrants</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cuisinières • Laveuses et sècheuses • Vieux meubles • Chauffe-eau • Bains et douches • Évier et lavabo • Toilette • Bois de construction 	<ul style="list-style-type: none"> • Les matières recyclables • Les matières organiques et résidus verts • Les résidus ultimes • Les sacs en plastique opaques de toutes les couleurs • Béton, asphalte et ciment • Bardeau • Gyproc 	<p>Les encombrants doivent être disposés en bordure de route le dimanche avant la semaine de collecte prévue</p> <p><u>Quantité permise</u> 3 m³ maximum</p> <p>Matériaux de construction : 1 m³ (doit être inclut dans le 3 m³ total)</p> <p>Dimensions maximales permises par objet 180 cm X 140 cm 150 cm (72 pouces X 56 pouces X 60 pouces)</p>